



**PRÉFÈTE
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de la Coordination
des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial**

**ARRETE N°2020 / 040 PAT du 4 décembre 2020
modifiant l'arrêté n°2018 / 00054 PAT modifié du 19 octobre 2018 portant renouvellement de
la composition de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux
fonctions de commissaire enquêteur**

La préfète de la Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le code de justice administrative ;
- VU** le code de l'environnement ;
- VU** la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;
- VU** le décret n°2011-1236 du 4 octobre 2011 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 1^{er} juillet 2019 nommant Monsieur Thomas MICHAUD, secrétaire général de la préfecture de la Loire ;
- VU** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Catherine SÉGUIN, préfète de la Loire ;
- VU** l'arrêté n°17-16 du 22 février 2017 portant organisation des services de la préfecture de la Loire ;
- VU** l'arrêté modificatif n°2019/00038 PAT du 25 octobre 2019 portant renouvellement de la composition de la commission permanente chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ;
- VU** l'arrêté n°20-39 du 24 août 2020, portant délégation permanente de signature à Monsieur Thomas MICHAUD, secrétaire général de la préfecture de la Loire ;
- Vu** le courriel du 30 novembre 2020 de l'AMF;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire

ARRETE :

Article 1er : L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n°2018/00054 PAT du 19 octobre 2018 portant renouvellement de la composition de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur est modifié comme suit s'agissant des représentants des élus suite aux élections municipales de l'année 2020 :
Monsieur Jean-François RASCLE, maire de Cuzieu est désigné titulaire, et Monsieur Jean-Marc THELISSON, maire de Saint-Héand est désigné suppléant.

Le reste de l'article est sans changement.

Article 2 : Les autres articles de l'arrêté préfectoral n°2018/00054 PAT modifié du 19 octobre 2018 susvisé sont sans changement.

Article 3 : La présidente du tribunal administratif de Lyon et le secrétaire général de la préfecture de la Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire, et dont copie sera adressée à chacun des membres de la commission précitée.

Fait à Saint-Etienne, le 4 décembre 2020

Pour la préfète et par délégation
Le secrétaire général,

Signé : Thomas MICHAUD